



OrTra jurassienne santé-social

Cotisations annuelles 2022

Les cotisations sont fonction du nombre d'emplois plein temps de l'institution.

EPT = emplois équivalents plein temps

Membres comptabilisant jusqu'à 20 EPT :	CHF	150.00 /an
Membres comptabilisant de 21 à 50 EPT :	CHF	300.00 /an
Membres comptabilisant de 51 à 100 EPT :	CHF	600.00 /an
Membres comptabilisant de 101 à 200 EPT :	CHF	1'200.00 /an
Membres comptabilisant de 201 à 500 EPT :	CHF	3'000.00 /an
Membres comptabilisant plus de 500 EPT :	CHF	6'000.00 /an
Associations d'employé(e)s :	CHF	300.00 /an
Associations professionnelles :	CHF	300.00 /an

Cotisations adaptées selon décision de l'Assemblée générale du 25 mai 2016

Delémont, décembre 2021